

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 27 avril 2019 à 9 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 11
Date de convocation : 23 avril 2019

Le vingt-sept avril deux mil dix-neuf à neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Etaient présents : Gérard QUILIN, Maire. Serge OLLIVAUX, Jean Claude RIOU, Sonia ALLAIN, adjoints. Jean François LE MIGNOT, Philippe SCRUIGNEC, Guillaume BRICAUD, Mickaël ANDRE, Quentin LE HERVE, Alain GODEST, Catherine BOISLIVEAU, conseillers municipaux

Absents, excusés :

- Sylvie LE GALL-BRIAND qui donne pouvoir à Jean Claude RIOU
- Nelly ROPARS qui donne pouvoir à Serge OLLIVAUX

Absents : Virginie DIBARBOURE, Linda LE GALL

Secrétaire de séance : Alain GODEST

Ouverture de séance

1 – programme voirie 2019

Jean Claude RIOU, Maire-Adjoint en charge de la voirie communale, présente à l'assemblée, les propositions financières remises par le Syndicat de Voirie PLESTIN / PLOUARET, pour réalisation de travaux sur les voies communales et chemins ruraux, à savoir :

Désignation	Montant TTC
Voie communale de Croix Joncourt Bihan	27 934.46
Voie communale du Kerdro	26 516.70
Chemin rural du Crénest	11 274.40
Chemin rural de Pont Mojean	13 164.94
Chemin rural de Kervern	3 274.10
Chemin rural du Croissant	9 496.56
Chemin rural de Goaslin	11 442.90
Soit un montant total de	103 104.06

L'assemblée est invitée à délibérer.

Serge OLLIVAUX, Maire-Adjoint, exerçant au sein du Syndicat de Voirie Plestin / Plouaret, ne prend pas part aux délibérations

Alain GODEST fait remarquer à l'assemblée que les crédits inscrits au budget primitif 2019 sont insuffisants. Monsieur le Maire précise que la totalité des travaux ne sera pas réalisée immédiatement et qu'il conviendra de réaliser des modifications budgétaires ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (2 absentes : Alain GODEST, Mickaël ANDRE),

- **VALIDE** les propositions ci-dessus
- **SOLLICITE** le fonds de concours pour la voirie communale d'intérêt communautaire auprès de LANNION TREGOR COMMUNAUTE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent

2 - Aménagement paysager du jardin de la maison Gouiffès

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir sollicité l'entreprise CALVEZ Pascal, dans le but de réaliser des travaux d'aménagement paysager dans le jardin de la maison Gouiffès, considérant que les travaux de voirie sont achevés. La proposition s'élève à 4 831.92 euros TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent

3 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros, qui arrive à expiration le 25 mai 2019. Il informe l'assemblée avoir lancé une consultation pour renouvellement de ladite ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 euros, auprès du Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel, qui n'a pas répondu. Les propositions sont les suivantes :

Caisse d'Epargne	Montant : 200 000 euros Durée : 12 mois Taux : 0.59 % Calcul des intérêts : exact / 360 Paiement des intérêts : trimestriel Frais de dossiers : néant Commission d'engagement : 350.00 euros Commission de non utilisation : néant
Crédit Agricole	Montant : 300 000 euros Durée : 12 mois Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + 1.10 % (actuellement : 0.309 % + 1.10 % = 0.791 %) Frais de dossiers : 0.25 % du montant de la ligne Commission d'engagement : néant Commission de non utilisation : néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de la Caisse d'Epargne dans les conditions énumérées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent

4 - Réalisation de racks près de l'atelier communal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, une proposition financière remise par la SARL COLLECTER pour réalisation de châssis de rangement en acier galvanisé pour les ateliers communaux. 2 châssis sont nécessaires. Prix d'un châssis : 1 740.00 euros TTC x 2 soit 3 480.00 euros TTC

Serge OLLIVAUX propose d'ajourner cette décision, pour le motif suivant : des équipements similaires sont actuellement à la vente sur la commune, pour un coût moins important

Le conseil municipal décide donc de reporter sa décision

5 - Reconduction de la convention de mise à disposition de services entre la commune et LTC pour la gestion de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la convention de mise à disposition de services entre LTC et la commune, pour la gestion de l'assainissement collectif. Ladite convention est reconduite annuellement. Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

6 - Financement du RASED

Le RASED a été créé sur la circonscription de l'Education Nationale de Guingamp Nord, pour venir en aide aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. Il est basé au groupe scolaire de Belle Isle En Terre. Dans le cadre de ses tâches, l'intervenant intervient ou est susceptible d'intervenir sur plusieurs communes du secteur et notamment Plounévez Moëdec.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de participer financièrement au fonctionnement de ce réseau, comme les années précédentes, à hauteur d'un euro / élève. Pour l'année scolaire 2018/2019, l'effectif pris en compte sur Plounévez Moëdec s'élève à 51 élèves.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la proposition de financement du RASED à hauteur de 1 euro / élève (51 élèves)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y affèrent

7 - Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée, des décisions prises dans le cadre de ses délégations, à savoir :

Reprise des enrobés VC de Langozou (SVPP)	1 021.75 euros
Marquage au sol (SVPP)	1 011.50 euros
Passage piétons résine + PMR pharmacie (SVPP)	377.00 euros

9 - Affaires diverses

Alain GODEST

- signale un problème sur le réseau Eclairage Public dans la rue Georges Voisin. Les lumières restent régulièrement allumées en journée. Serge OLLIVAUX précise que l'horloge a été remplacée récemment et qu'il n'a plus la possibilité de la régler. Le service de maintenance va être informé de ce dysfonctionnement
- signale qu'il convient de prévoir des travaux de busage au lieudit « Coat ar Poullou », à l'intersection de la voie communale et du chemin rural.

Mickaël ANDRE signale que Ian LE GALLAIS est la recherche d'une location et interroge Monsieur le Maire quant à l'éventuelle disponibilité d'un logement communal. Il est informé qu'aucun logement n'est libre actuellement

Quentin LE HERVE informe l'assemblée que

- Lannion Trégor Communauté met actuellement à disposition des usagers, des équipements pour le désherbage naturel, notamment un pousse pousse. Il convient de se rapprocher de Samuel JOUON, au Bassin Versant du Léguer
- Une réunion relative à la toponymie des ruisseaux est prévue le 13 mai 2019

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 10 heures